

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2005 - Budget principal et budgets annexes - Décision Modificative
d'ajustements n°8 - Adoption**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de l'examen, en juin dernier, du compte administratif 2004, il a été fait un certain nombre de constats.

Il a, tout d'abord, été relevé que sur les quatre dernières années, soit de 2001 à 2004, la Communauté a mandaté, dans le domaine de l'investissement, une somme de 1,347 Md€ (337 M€ en moyenne), soit une somme très supérieure à celle par exemple acquittée de 1995 à 2000 inclus (867 M€).

Mais il est aussi apparu qu'en dépit d'un haut niveau d'investissements réalisés, les restes à réaliser de dépenses n'ont fait, depuis 2000, que progresser pour dépasser, au 31 décembre 2004, les crédits réalisés.

Dès lors, il a été admis que le règlement progressif de cette situation passait notamment par :

- la nécessité de prévoir, dès le budget primitif, des crédits de paiement moins ambitieux en prenant mieux en compte la complexité des dossiers et des procédures ainsi que les délais qui, même s'ils peuvent être optimisés, semblent bien souvent incompressibles pour qu'un projet passe de la phase d'étude à celle de la réalisation.

Le projet de programme d'équipement 2006 a été élaboré en prenant mieux en compte cette donnée.

- des ajustements de crédits à opérer dans le cadre des dernières décisions modificatives portant sur l'investissement pour annuler des prévisions de dépenses non engagées.

C'est la proposition qui vous est faite aujourd'hui dans la présente décision modificative étant précisé que les crédits annulés ou réduits ne signifient pas, pour autant, l'abandon des opérations programmées.

Les crédits supprimés sur le budget principal et sur le budget annexe Assainissement seront, en effet, repris, en fonction des besoins justifiés, dans le cadre de décisions modificatives, au cours de l'exercice 2006 ou des suivants.

Sur le budget annexe Transports, les annulations de crédits proposées, au titre de la 2^{ème} phase du Tramway, sont définitives dans la mesure où les crédits de paiement correspondants seront adaptés en conséquence dans le cadre de la procédure révision annuelle des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) adoptée pour ce projet par délibération n°2000/43 du 21 janvier 20 00.

Dans ces conditions et compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir, en application des dispositions de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, et de la délibération n°2001/1006 du 9 novembre 2001, d'autre part, adopter, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal, et par chapitre, la présente décision modificative n°8 qui, tous budgets confondus, s'équilibre en dépenses et en recettes à -109.263.064,59 €.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 DÉCEMBRE 2005**

M. HENRI HOUDEBERT

